



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 12 MAI 2019 à WESTHOFFEN

RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2018

TABLEAUX 1 et 2 : Page de garde et plan général du Rapport Financier.

La présentation habituelle des comptes a été conservée afin de rendre plus aisée la comparaison d'une année sur l'autre, tout comme la couleur de fond des diapositives, car nous sommes cette année encore dans le vert.

Le rapport financier détaillé a été mis en ligne sur notre site asma.fr à compter de la date d'envoi des convocations à cette Assemblée Générale où vous avez pu le consulter.

TABLEAU N° 3 : Comparatif des recettes et dépenses de l'exercice 2018 par rapport à celui de 2017.

Ce premier tableau récapitulatif des recettes et des dépenses durant l'année 2018 comparées à celles de 2017 indique que nos recettes totales sont restées stables, passant de 37.400 € à un peu plus de 38.400 €.

Cette stagnation n'est qu'apparente, car l'exercice 2017 comportait une recette exceptionnelle de 10.200 € de produits financiers.

Le point significatif à retenir est que les cotisations et dons seuls, qui constituent nos recettes propres en provenance des adhérents progressent de 14%, pour s'élever à pratiquement 19.000 €

Nos dépenses propres d'activité ont quant à elles progressé d'un peu moins de 21%. Elles passent d'environ 22.500 € à 27.200 €.

Ces dépenses seront détaillées plus avant dans ce rapport financier.

Tout ceci nous donne un résultat 2018 excédentaire de 11.273 € réparti comme suit :

- | | |
|---|-----------|
| ➤ Excédent sur activités courantes de l'année 2018: | 12.089 € |
| ➤ Bénéfice exceptionnel sur exercice antérieur : | 3.700 € |
| ➤ Résultat provisoire au 31/12/2018 du Projet Bières et Maisons Alsaciennes : | - 4.516 € |

Conformément aux règles comptables, notre association tient une comptabilité de trésorerie.

Cela signifie qu'une dépense n'est comptabilisée que lorsque le montant en est débité de son compte bancaire.

De même pour une recette, elle ne figure en comptabilité que lorsque le montant est effectivement crédité sur ce même compte bancaire.

De ce fait, il peut y avoir un décalage d'une année sur l'autre. Des dépenses ont été débitées du compte bancaire et donc comptabilisées en 2018 alors que les recettes correspondantes ne l'ont été qu'en 2019.

C'est le cas cette année avec l'opération « Bières et Maisons Alsaciennes » qui a été un grand succès auprès des adhérents et partenaires puisque 44% des coffrets ont été pré-vendus par nos soins.

Mais dépenses et recettes apparaissent à cheval sur les années comptables 2018 et 2019.

Le résultat du projet Bières & Maisons Alsaciennes sera positif sur les 2 années 2018 et 2019.

Le résultat au 31/12/2018 n'est que temporairement négatif.

Après avoir franchir la barre des 500 adhérents en 2017, nous avons pour la première fois de notre histoire atteint le chiffre de 600 Adhérents tout rond à jour de cotisation au 31/12/2018. (564 personnes physiques et 36 personnes morales et collectivités).

TABLEAU 4 : Compte de Résultat au 31/12/2018.

Notre Compte de Résultat 2018 se présente donc ainsi.

Des recettes totales de 38.433,11€ et des dépenses totales de 27.160,10 €, soit un résultat bénéficiaire de l'exercice 2018 de 11.273,01 € qui, comme les années passées, sera affecté en compte de Report à Nouveau.

Ces montants vous seront détaillés dans les tableaux suivants.

TABLEAU 5 : Situation de Trésorerie.

Notre trésorerie disponible au 31 décembre 2018 s'élève ainsi à 91.442,37 € placée auprès de la Banque Populaire et du Crédit Mutuel.

TABLEAU 6 : Répartition des recettes.

- Ce graphique donne la répartition par nature de nos recettes totales sur l'exercice 2018.
[Total 38.433 € selon détail sur le tableau suivant]

✓ Recettes propres d'activité courante :	22.496 €
✓ Recettes propres sur exercice antérieur :	3.700 €
✓ Recettes propres sur Projet Bières et Maisons Alsaciennes :	6.752 €
✓ Recettes d'activités annexes :	5.485 €

TABLEAU 7 : Analyse des Recettes 2018.

- Nos recettes propres d'activité courante de 22.496 € se répartissent ainsi :

✓ cotisations des personnes physiques et morales	15.670 €
✓ dons de soutien [Les dons de soutien représentent 21% du montant des cotisations].	3.299 €
✓ cotisations/subventions de collectivités [9 communes sont à présent adhérentes à l'ASMA].	1.165 €
✓ encarts publicitaires dans nos deux publications	1.804 €
✓ produits financiers	558 €

- Recettes sur exercice antérieur 3.700 €
 - ✓ Les actions en justice engagées en 2017 nous avaient coûté 4.698 € en honoraires d'avocat. Nous avons remporté nos recours contentieux et le Tribunal Administratif nous avait octroyé des indemnités qui n'ont été encaissées que sur l'exercice 2018. Il s'agissait des affaires de Namsheim et Brunstatt. La première commune nous a versé 2.200 € et la seconde 1.500 € en 2018.

- Recettes Projet « Bières et Maisons Alsaciennes » 6.752 €

- ✓ Comme déjà évoqué plus haut, la grande activité de 2018 a été la campagne du Projet « Bières et Maisons Alsaciennes », qui s'est déroulée, d'un point de vue financier, à cheval sur les exercices 2018 et 2019.

Comme indiqué plus haut, les comptes de cette opération ne sont pas encore totalement clôturés.

Au 31/12/2018 date comptable, nous avons encaissé une subvention de 3.000 € versée par la Fondation Aquatique Show International et reçu des rétrocessions de la part des brasseurs participants à cette opération pour 3.752 €.

Il reste encore une subvention à encaisser en 2019 ainsi que des rétrocessions de la part des brasseurs. Ces recettes apparaîtront dans les comptes de 2019.

(La subvention européenne via le GAL Vosges du Nord – Pays de Saverne, Plaine et Plateau devrait être reçue plus tard au cours de cette année).

➤ Recettes pour compte de Tiers 5.485 €

- ✓ Il s'agit du prix des repas lors de l'Assemblée Générale réglé à l'ASMA par les adhérents qui y assistent et reversé ensuite à l'identique par nos soins au restaurateur pour 2.940 € ainsi que les abonnements à la Revue Maisons Paysannes de France pour 2.545 €. [110 adhérents à l'ASMA se sont abonnés en 2018 à la revue trimestrielle de MPF]. L'ASMA ne prend aucune marge sur ces prestations et reverse l'intégralité des sommes reçues des adhérents soit au restaurateur, soit à Maisons Paysannes de France.

TABLEAU 8 : Analyse des dépenses 2018.

Nos postes de dépenses 2018 les plus significatifs sont les suivants :

➤ Projet « Bières et Maisons Alsaciennes » 11.269 €

- ✓ Au titre de 2018, ce projet a entraîné des dépenses de 11.269 € dont une partie seulement ont été couvertes par des recettes comptabilisées en 2018 comme détaillé plus haut.

Ces dépenses concernent la conception graphique de l'opération (3.950 €), l'achat des verres collector (3.480 €), les impressions des bons de commande, des étiquettes, des sous-bocks, des livrets explicatifs (2.197 €) et les frais liés au lancement de l'opération sur les Champs Elysées le 23/11/2018 (1.642 €).

➤ Frais postaux 3.065 €

- ✓ Nous faisons 5 envois postaux par an qui génèrent des frais relativement significatifs. Les vœux et appels de cotisation en janvier, les reçus fiscaux dans le courant du 1^{er} trimestre, la convocation à l'AG en avril, l'envoi de notre revue annuelle papier à la rentrée et tout au long de l'année, l'envoi des cartes de membre. Seuls les envois des vœux et de la revue papier peuvent être faits au tarif groupé Destinéo, car considérés par La Poste comme opérations de marketing. Les autres envois doivent être timbrés au tarif normal d'affranchissement. En 2019, les cartes de membre imprimées sur du papier moins épais qu'auparavant permettra un affranchissement inférieur à 20 grammes, et ainsi d'en diminuer les coûts d'envoi.

- Frais d'impression du Blättel et des flyers 2.713 €
- ✓ Notre Blättel 2018 a été tiré à 1.500 exemplaires. Le coût est en très grande partie couvert par les recettes tirées des encarts publicitaires publiées à l'intérieur.
 - ✓ 2000 Flyers ont été imprimés en 2018.
- Autres frais de gestion courante 4.776 €
- ✓ Ce sont tout un ensemble de petites dépenses plus ou moins récurrentes d'une année sur l'autre.
 - ✓ Ce sont les frais d'assurance, (389 €), la location de notre salle d'archives à Kilstett (304 €), de fournitures administratives (1.244 €), de licence informatique (425 €), de conception de notre nouveau logo (500 €), de frais d'AG 2018 (920 €), d'un reliquat d'honoraires d'avocat (196 €), de frais de déplacement (517 €), de frais bancaires (255 €) et de cotisation à une association (25 €).
 - ✓ **A noter qu'en 2018, nous n'avons pas engagé de nouvelles procédures contentieuses auprès du Tribunal Administratif, ce qui explique que nous n'avons pas de coûts d'honoraires d'avocat, et donc un bénéfice comptable significatif au 31/12/2018.**
 - ✓ **En 2019, nous avons jusqu'à présent engagé deux procédures contentieuses qui naturellement auront un impact sur notre résultat courant au titre de cette année.**
- Frais engagés pour compte de Tiers. 5.338 €
- ✓ Frais de repas lors de l'AG (3.000 €) et reversement des abonnements à la revue Maisons Paysannes de France (2.338 €) sont couverts comme explicités plus haut par des recettes correspondantes reçues des adhérents.

BUDGET 2019

Pour 2019, notre budget prévisionnel sur opérations courantes anticipe également un excédent, quoiqu'en diminution par rapport à 2018 en raison des frais d'avocat liés à deux recours déjà engagés.

Au 10 avril 2019, 450 adhérents ont déjà réglés leur cotisation 2019.

QUESTIONS SUR LES COMPTES FINANCIERS 2018.

TABLEAU 9 : Evolution du nombre d'adhérents

- Sur les 4 dernières années, nous avons enregistré une augmentation de 76% du nombre des adhérents, passant de 341 à 600 adhérents à jour de cotisation au 31/12/2018.
- Sur 1 an, nous enregistrons une progression du nombre d'adhérents d'un peu moins de 11%.
 - ✓ 456 adhérents, sur les 542 à fin 2017, ont renouvelé leur adhésion en 2018
En 2018, le taux de renouvellement des adhésions d'une année sur l'autre progresse de 6 point pour atteindre 84%, (contre 78% en 2017)
 - ✓ 144 nouveaux adhérents ont rejoint l'ASMA en 2018, (contre 200 en 2017)

TABLEAU 10 : Répartition des adhérents à l'ASMA à jour de cotisation au 31/12/2018.

- Toutes les différentes catégories d'adhérents sont en augmentation, à l'exception de celles relatives aux jeunes de moins de 30 ans, en baisse de quelques unités.
La répartition est la suivante :
 - ✓ 157 couples (contre 140 en 2017), soit 314 adhérents
 - ✓ 215 personnes seules (contre 198 en 2017)
 - ✓ 27 personnes morales (contre 18 en 2017)
 - ✓ 10 couples de moins de 30 ans, (contre 12 en 2017), soit 20 adhérents
 - ✓ 9 communes (contre 4 en 2017) ont versé une contribution/subvention à l'ASMA (1)
 - ✓ 8 jeunes seuls de moins de 30 ans, (contre 10 en 2017)
 - ✓ 7 personnes (contre 8 en 2017) ont versé un don seul, sans souhaiter adhérer

Total : 600 adhérents à jour de cotisation au 31 décembre 2018.

(1) Ce sont les Communes de Drulingen, Froeschwiller, Holtzheim, Langensoultzbach, La Wantzenau, Lembach, Pfulgiesheim, Siewiller et Willgothheim-Woellenheim

TABLEAU 11 : Répartition géographique des adhérents en 2018.

70% (contre 75% en 2017) habitent le Bas-Rhin, 21% (contre 18% en 2017) le Haut-Rhin, et 9% (contre 7% en 2017) résident dans le reste de la France ou à l'étranger. (Allemagne, Suisse, Belgique, Luxembourg, République Tchèque, Australie).

TABLEAU 12 : Répartition entre Femmes, Hommes, Sociétés et Collectivités/Associations en 2018.

Elle reste globalement constante par rapport à 2017.

Environ 42% de Femmes, 52% d'Hommes, 4% de Sociétés et 2% de Collectivités/Associations.

TABLEAU 13 : Moyens de paiement des cotisations.

- 432 paiements (contre 391 en 2017) ont été reçus en 2018.

Le moyen de paiement préféré des adhérents à l'ASMA reste le chèque en légère baisse toutefois par rapport à 2017, au profit des virements via Paypal.

- ✓ 59% (contre 61% en 2017) règlent ainsi par chèque leur cotisation
- ✓ 18%, (contre 16% en 2017) règlent leur cotisation par virement Paypal
- ✓ 13% ont choisi le mode de paiement par prélèvement SEPA
- ✓ 8% font un virement bancaire
- ✓ 2% règlent leur cotisation en espèces.

QUESTIONS SUR LA GESTION DES ADHERENTS.

Fin du Rapport Financier et de la gestion des adhérents.